

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
ET DE L'HABITAT DURABLE

*Secrétariat général*

*Direction des Ressources Humaines*

*Sous-direction du recrutement et de la mobilité*

*Bureau des recrutements par concours*

---

# **RAPPORT DE JURY**

## **EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEURS-ES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT**

**Session 2015**

# **SOMMAIRE**

**RAPPORT GENERAL DU PRESIDENT DE JURY**

**RAPPORTS DES EPREUVES ECRITES**

**RAPPORTS DES EPREUVES ORALES**

**RAPPORT GENERAL**

**DU**

**PRÉSIDENT DE JURY**

**M. Frédéric DUPIN**  
**Ingénieur général des Ponts**  
**des Eaux et des Forêts**

# **EXAMEN PROFESSIONNEL SESSION 2015 POUR LE RECRUTEMENT D'INGÉNIEURS-ES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT**

## **I) CADRAGE GENERAL**

La session 2015 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs-es des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret 2005 - 631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs-es des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs-es des travaux publics de l'État.

## **II) SELECTIVITE DES EPREUVES**

La barre d'admissibilité a été fixée à 58,00 points, correspondant à une note de 14,5 ce qui a conduit à déclarer 80 candidats admissibles, soit 8,86 % des présents.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury a fixé la barre d'admission à 149 points pour la liste principale et 148 points pour la liste complémentaire (ce qui a conduit à inscrire 26 candidats sur la liste principale et 1 candidat sur la liste complémentaire).

Le tableau ci-dessous indique les chiffres les plus significatifs de ce concours pour les neuf dernières années.

|                           | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Places offertes</b>    | 37   | 37   | 33   | 36   | 36   | 36   | 36   | 31   | 26   |
| <b>Inscrits</b>           | 670  | 863  | 698  | 764  | 1278 | 1261 | 1177 | 1271 | 1222 |
| <b>Présents à l'écrit</b> | 439  | 472  | 540  | 561  | 1013 | 966  | 870  | 954  | 902  |
| <b>Admissibles</b>        | 100  | 113  | 89   | 90   | 116  | 111  | 105  | 89   | 80   |
| <b>Admis</b>              | 37   | 37   | 33   | 36   | 36   | 36   | 36   | 31   | 26   |

Répartition hommes/femmes : 23% de femmes étaient inscrites et présentes à l'écrit, 31% admissibles et 38,54 admises.

## **III) DEROULEMENT DES EPREUVES**

### **III.1 - Épreuve écrite pour l'admissibilité**

Épreuve n° 1 : Il s'agit d'une note de problématique (durée : quatre heures ; coefficient 4) :

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontré par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère en charge de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement ou ses établissements publics, cette épreuve faisant appel, d'une part, à des connaissances techniques, administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans le domaine d'activités des ministères de

l'environnement, de l'énergie et de la mer, et du logement et de l'habitat durable. Le candidat pourra, le cas échéant, être amené à faire des propositions de solutions.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques, sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter.

### **III.2 - Épreuve orale pour l'admission**

Épreuve n° 2 : Entretien avec le jury (durée : quarante minutes ; coefficient 6) :

Après un exposé de dix minutes du candidat portant sur sa carrière et sur le dossier qu'il aura présenté, l'entretien avec le jury portera sur les connaissances professionnelles particulières et générales liées à l'expérience de l'intéressé dans les différents postes occupés, sur sa capacité à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou managériaux les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur des travaux publics de l'État.

Cet entretien vise à apprécier la valeur professionnelle des candidats dans leur corps d'origine et leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux publics de l'État. Il doit permettre d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des candidats, leur réactivité, leur aptitude à négocier, à être force de proposition et à animer une équipe.

Avant l'épreuve d'admission, chaque candidat admissible constitue un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 3 mai 2011 et le remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur. Le dossier RAEP n'est pas noté.

Épreuve n° 3 : Épreuve facultative de langue au choix : anglais, allemand, italien, espagnol, le choix se fait au moment de l'inscription (préparation 20 minutes, entretien 20 minutes, coefficient 1).

L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte.

En 2015, 40 candidats sur les 80 admissibles ont passé cette épreuve. Sur les 26 admis 16 ont passé l'épreuve facultative de langue étrangère.

## **IV) COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS DES EPREUVES**

### **1 Rappel des objectifs guidant la rédaction.**

Il doit bien s'agir d'une note de problématique et pas d'une note de synthèse.

« Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques. Le candidat peut être amené, le cas échéant, à proposer des solutions »

Le candidat doit montrer qu'il réfléchit, qu'il sait dégager les enjeux, distinguer l'essentiel et prioriser, et comprendre les contextes d'exercice des métiers du (des) ministère (s) autant que leur technicité.

## **IV.1 - Épreuves d'admissibilité**

**Sujet : RN102 liaison A75 - Brioude - rédaction d'une note de problématique**

### **2 Observations sur la pertinence du contenu des rédactions.**

#### **De façon générale :**

L'entraînement à ce type d'épreuve reste sans aucun doute le meilleur moyen de pouvoir réaliser en totalité l'exercice, en maîtrisant tant la méthodologie, que la durée de l'épreuve.

De nombreuses copies se contentent seulement de reprendre des éléments du dossier, sans apporter de réelles analyses complémentaires. Les meilleures copies sont celles, où le candidat a apporté une analyse précise de la problématique, en s'appuyant sur les éléments essentiels du dossier.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris qu'il y avait deux opérations, deux MO, deux équipes-projets avec des instructions différentes. Certains candidats ont toutefois eu du mal à mettre en miroir l'avancement chronologique de chacune des opérations.

L'écriture reste d'une manière générale moyenne (voire quelquefois médiocre).

On constate que les meilleures copies sont celles qui sont rédigées d'une manière bien lisible, qui comportent différentes parties aérées et équilibrées, mais aussi bien structurées avec des "chapeaux" (phrases de transition). Elles ont une conclusion qui apporte une réelle plus-value à la note de problématique (pas une redondance de la note mais des éléments complémentaires qui confirment l'analyse faite par le candidat dans son développement).

#### **Introduction et annonce du plan :**

Au delà de quelques exceptions, les introductions sont plutôt bien structurées, tout en restant dans un formatage assez scolaire (en oubliant quelquefois qu'on se trouve dans un contexte professionnel pour lequel on s'adresse à son chef de service).

Le plan de la note de problématique est pour la majeure partie bien respecté dans le développement.

Les candidats qui n'ont pas rédigé une introduction structurée se perdent dans leur développement et bien souvent aussi dans l'analyse de la problématique.

Certaines copies sont trop influencées par les origines professionnelles des candidats. Elles sont principalement orientées développement durable, faune, flore... quelques unes ont une rédaction qui s'apparente plus à un communiqué de presse "politique" qu'un travail d'agent de l'Etat.

#### **Pertinence de la problématique :**

Les candidats qui ont rédigé une bonne introduction mettent rapidement en évidence la pertinence de la problématique. Pour ceux-là, les idées de fond développées dans chacune des parties de la note démontrent rapidement leurs capacités d'analyse, au travers de la bonne compréhension des enjeux en présence.

première partie :

description synthétique du projet - inscription dans l'environnement naturel et humain et enjeux en présence :

Il s'agit ici probablement de la partie la plus simple de l'épreuve, qui globalement a été assez bien traitée par une majorité des candidats.

A noter qu'aucun candidat n'a pris l'initiative de décrire sous la forme d'un schéma, le projet faisant l'objet de l'enquête publique.

Bref historique de déroulement de l'opération, en identifiant les processus et principaux intervenants :

Cette partie de la note est elle aussi relativement bien traitée par les candidats. Les meilleures copies sont celles où le déroulement de l'opération est présenté de manière claire et où tous les intervenants sont bien identifiés.

Analyse de la zone logistique quant à son impact sur l'environnement et aux contraintes qu'elle induit sur le projet :

L'analyse de la zone logistique est bien explicitée par les candidats qui ont bien compris que l'arrêté concernant ce projet est antérieur au lancement de l'enquête publique de la voie 2/2 voies de la RN 102.

Les impacts sur l'environnement ne sont pas toujours traités de manière synthétique, ce qui ne permet pas de distinguer ceux qui constituent des contraintes fortes sur le projet, pour ensuite proposer des réponses, dans la suite de la note.

### **Sur les « propositions » :**

Peu de candidats regroupent les recommandations en thématiques. Les candidats qui ont traité l'une après l'autre chacune des recommandations formulées par l'Ae, se sont bien souvent "égarés" dans des détails pas nécessairement utiles en termes de réponses aux recommandations, ou encore se sont contentés de reprendre les éléments du dossier du maître d'ouvrage, sans les expliciter.

Identification des sources de difficultés et propositions d'orientations afin d'y donner suite :

Les meilleures copies sont celles où les candidats ont réalisé une bonne qualité d'analyse des recommandations formulées par l'Ae en les regroupant par thématiques. Assez peu de candidats ont réussi à faire une présentation globale des avis de l'Ae, en faisant ressortir ce qui est important, mais aussi les réelles difficultés.

Toutes les copies ont annoncé en introduction le plan suggéré dans le sujet. Quelques candidats n'ont cependant pas su respecter cette trame dans leur rédaction, la note produite est alors confuse. La deuxième partie du sujet est particulièrement concernée par cette remarque.

Peu de candidat étaient dans une véritable « posture » d'ITPE. La plupart ont produit plus une note d'information ou de présentation du projet que de problématique.

### **3 Observations sur la forme des copies.**

La rédaction pose dans l'ensemble peu de problèmes.

Les copies sont globalement bien présentées : effort de structuration, enchaînement des parties se retrouvent dans la majorité d'entre elles.

Toutefois il conviendrait de recommander aux candidats d'être plus attentif à la fluidité du texte et à la cohérence des paragraphes. Les phrases sont parfois trop longues ce qui rend la lecture moins aisée. Des phrases courtes contenant des informations utiles sont à privilégier.

Faute de temps certaines copies n'ont pas de conclusion. Les conclusions, à quelques exceptions près, relèvent plus souvent d'une figure imposée que du réel aboutissement d'une réflexion déroulée tout au long de la copie. Elles sont formelles, elles n'apportent aucune plus-value à l'analyse de la problématique. Elles sont parfois déconnectées du développement de la note de problématique ou, bâclées, rédigées sans conviction et semblant plus traduire une improvisation de dernière minute. La lecture s'achève ainsi de manière décevante.

Attention la gestion du temps fait aussi partie de l'épreuve.

Les conclusions de qualité sont celles où les candidats ont maîtrisé la durée de l'épreuve, en conservant une idée forte du dossier ou bien encore une remarque personnelle de synthèse, en lien avec la problématique traitée. Les meilleures formulent une ouverture, des propositions personnelles sur les coopérations à trouver. Certains candidats font par là l'effort de synthétiser un message fort, ce qui est à encourager.

L'épreuve "note de problématique" porte sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontré par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère. Il est inattendu qu'en tant qu'agent de l'État, en fonction depuis plusieurs années, certains :

- utilisent pour certains un style scolaire pour établir un document professionnel,
- s'adressent à leur chef de service comme s'il s'agissait d'un complet débutant dans leur domaine de compétence – voire dans le ministère. Cette erreur est rencontrée dans environ vingt pour cent des copies – à un degré variable.

Ils doivent par ailleurs s'abstenir, même si cette erreur est rare, de commentaires personnels et de jugements de valeur, portant, par exemple, sur la pertinence des politiques publiques ou encore sur l'efficacité des différents acteurs.

Ils éviteront des expressions impersonnelles et formatées comme : « *il convient de s'interroger* », « *il est légitime de s'interroger en ces termes* », etc...

De façon générale, il est nécessaire de recommander d'utiliser un style plus concis et professionnel (ex : éviter les formulations longues et inutiles comme « *la présente note a pour vocation de porter à votre connaissance des éclairages sur le sujet* », éviter un style lyrique comme « *en réduisant les inégalités territoriales et humaines, l'Etat organise la société civile afin de créer de la richesse et de l'emploi. Il remplit ainsi son rôle organisateur et nourricier, en levant les obstacles à la croissance* »).

Les meilleures copies sont celles qui ont pu mettre en évidence l'essentiel de l'accessoire.

## **IV.2 - Épreuves orales d'admission**

### **1 Déroulement de l'épreuve**

Trois sous-jurys composés de 3 membres ont auditionné chacun environ 28 candidats admissibles. Les notes ont ensuite été harmonisées par l'ensemble du jury.

L'épreuve, de quarante minutes, se déroule en deux temps : dix minutes au cours desquelles le candidat présente son parcours professionnel et trente minutes consacrées à une conversation avec le jury.

Cette seconde partie de l'entretien, destinée à évaluer les qualités professionnelles, présente une répartition équilibrée du temps entre les questions sur le parcours professionnel, celles sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et celles sur des problématiques ministérielles (appréciation de la culture du candidat).

Chaque entretien est étayé par un dossier de RAEP dans lequel figurent les éléments relatifs au parcours professionnel du candidat ainsi que deux actions entreprises. Ce dossier est ainsi exploité à la fois par le candidat pour son exposé, et par le jury pour les questions de l'échange qui s'ensuit.

### **2 Appréciation du jury sur la nature de l'épreuve**

#### **2.1 Sur le dossier**

Tous les candidats ont fourni un dossier RAEP. Le cadre imposé a toujours été respecté.

La constitution du dossier a globalement été de grande qualité : les candidats consacrent vraisemblablement beaucoup de temps à sa préparation, ce qui leur permet de prendre du recul par rapport à leur parcours, les actions réalisées, et leur projet professionnel. Les réflexions sur les compétences acquises sont plus limitées : celles-ci sont souvent énumérées avec des mots clefs standards, ce qui ne présente que peu d'intérêt.

Quelques candidats n'ont pas fourni de documents illustrant leur production personnelle en annexe comme proposé. Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont très utiles pour juger

des capacités de synthèse, d'évaluation, et de présentation, et permettent de creuser des points techniques particuliers.

Pour quelques-uns, le choix des actions RAEP a semblé en inadéquation avec un parcours valorisant des qualités professionnelles avérées.

S'agissant du CV et de l'exposé du déroulement de carrière, il est recommandé d'être attentif aux termes utilisés ainsi qu'au choix des informations fournies, et de privilégier la mention de qualités ou d'expériences originales par rapport à celle de compétences banales.

Les meilleurs dossiers explicitent le positionnement du candidat dans les services où il est (a été) affecté, et situent ce service dans l'organigramme. Ces agents de catégorie B ou B+ précisent leurs fonctions d'encadrement (quand ils en ont) et leurs responsabilités exactes, indiquent comment elles ont évolué dans le temps, avec l'expérience et la démonstration de leurs aptitudes. Ils précisent également en quoi les différents postes ont contribué au développement de leurs compétences.

Encore trop de fautes d'orthographe dans les dossiers des candidats : on doit encourager le candidat à faire relire son dossier avant envoi. Certaines annexes au dossier RAEP n'apportent aucune voire pas de réelles plus-values : en effet, certaines sont constituées de rapports, ou bien encore de tableaux extraits d'outils de suivi, qui ne démontrent en rien, la contribution personnelle du candidat. Au contraire, sont appréciées les fiches descriptives jointes aux annexes du RAEP qui explicitent le rôle exact du candidat.

Concernant la deuxième partie celle-ci doit démontrer l'évolution professionnelle du candidat, en termes de missions et responsabilités ainsi que les compétences acquises (et de manière honnête et sincère). Le candidat doit ainsi être en capacité de démontrer ses références et des capacités décrites. Trop de candidats présentent cette partie d'une manière assez impersonnelle, en employant quelquefois des expressions toutes faites, pas toujours bien maîtrisées.

## **2.2 Sur l'entretien**

Tous les candidats avaient préparé leur présentation. Quelques-uns n'ont pas utilisé l'intégralité des 10mn prévues, augmentant le temps d'échange d'autant, sans que cela ne leur porte préjudice. Mais globalement le délai des 10 mn est assez bien respecté par les candidats entraînés à l'exercice.

Une présentation chronologique des différents postes occupés par le candidat est probablement plus simple qu'une présentation thématique. A noter que certains candidats qui maîtrisaient assez bien ce type de présentation ont parfaitement réussi l'exercice. Il faut éviter de réciter à l'identique les éléments inscrits dans la 2ème partie du dossier RAEP. Quand elles avaient été apprises par cœur, des difficultés ont pu être constatées lorsqu'un mot ou une transition était oublié, et l'absence de naturel les a rendus moins convaincants.

La mise en valeur des compétences acquises à l'issue de chaque poste apparaît quelquefois trop stéréotypée mais aussi souvent trop impersonnelle. Il convient davantage de démontrer les compétences acquises en lieu et place de les affirmer. Il est conseillé aux candidats d'utiliser des mots dont ils maîtrisent parfaitement la définition et le contour.

Il est aussi conseillé aux candidats de "tendre des perches" au jury, (en s'assurant au préalable qu'ils maîtrisent parfaitement le sujet) de manière à engager un débat avec le jury.

Dans la majorité des cas, les échanges ont permis d'atteindre le but fixé, à savoir apprécier le potentiel professionnel du candidat pour exercer des fonctions de catégorie A.

Une partie de l'entretien est souvent réservée à revenir sur les motivations à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que sur le projet professionnel envisagé.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont :

- mis en perspective leurs différents postes,
- réussi à capter l'attention du jury, en présentant de leurs différents postes ce qu'ils en ont retiré comme expérience,

- réalisé une démonstration convaincante de leur aptitude à exercer de nouvelles fonctions,
- réussi à convaincre le jury de la possibilité de les recruter comme futurs collaborateurs.

### **2.3 Sur les candidats**

Les parcours des candidats sont assez variés (postes en DREAL/DTT/DIR/ établissements publics) et une majorité d'entre eux, construits dans la logique d'évolution des compétences. Certains candidats ont quelquefois changé d'orientation durant leur carrière, soit pour des raisons personnelles ou encore suite à différentes réorganisations des services. Quelques candidats ont aussi fait des mobilités géographique. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont mis à profit leur compétence sur les différents postes occupés, même sur des thématiques différentes.

La formation initiale, le nombre et le type de postes occupés sont très différents d'un candidat à l'autre. Les sous-jurys se sont donc attachés à évaluer le potentiel des candidats à exercer des fonctions nécessitant des capacités d'analyse et de synthèse, de discernement, d'initiative, de prise de décision, d'expression, d'encadrement...

Peu pensent à montrer qu'ils connaissent réellement les fonctions et responsabilités du niveau A auquel ils aspirent.

### **2.4 les attentes du jury**

Les candidats qui ont montré de la clarté, de l'honnêteté et de la sincérité dans leur présentation de carrière ont été appréciés ainsi que ceux qui ont démontré leurs compétences acquises au fur et à mesure des postes occupés, au profit des candidats qui ont seulement affirmé des arguments.

Le jury attend aussi des candidats l'aptitude à l'analyse des situations et le recul nécessaire, l'ouverture d'esprit, la connaissance de l'environnement professionnel, les prises de décisions réfléchies (sans se réfugier systématiquement derrière l'autorité hiérarchique supérieure), un sens de la réflexion et une maturité dans les choix proposés, mais aussi le sens du rendu -compte hiérarchique.

Ce qui fait la différence :

- ceux qui ont démontré la cohérence de leur parcours en capitalisant les acquis de leur expérience et qui veulent les utiliser pour l'avenir
- ceux qui ont fait preuve d'ouverture d'esprit notamment au travers des questions sur les politiques menées par nos ministères en dehors de leur domaine d'expérience
- ceux qui ont montré de la curiosité et du dynamisme dans la description de leurs missions
- ceux qui, en l'absence de connaissance sur un sujet donné, se réfèrent à ce qu'ils connaissent pour répondre à la question posée
- ceux qui savent faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse pour répondre clairement, rapidement et précisément
- ceux qui ont un jugement très sûr mais avec avis circonstancié au travers de mises en situations
- ceux qui sont naturellement dans une posture de cadre.

Contrairement à une idée reçue pour beaucoup de concours, il n'y a pas de profil-type. Le jury a été mandaté pour déceler chez les candidats les compétences et aptitudes attendues chez un ITPE. Un ingénieur doit être capable, notamment et sans être exhaustif, de prendre la parole en public, d'être clair, précis et synthétique, d'encadrer une équipe, de concevoir, de répondre dans les délais à une commande ou à une urgence, d'être force de proposition.